

*Congrès de l'Association S.M.T. des 17 et 18 décembre 1994  
compte-rendu des débats*

**NATURE, ENJEUX ET PORTEE DE LA  
CITOYENNETE DANS L'ENTREPRISE :  
REFLEXIONS DE MEDECINS DU TRAVAIL**

**CITOYENNETE /  
SUBORDINATION**

**L'ENTREPRISE :  
ESPACE PUBLIC  
OU PRIVE ?**

L'entreprise est-elle uniquement un espace privé, comme on nous l'a récemment dit lors d'une réunion de l'Association Villermé (inspecteurs du travail) où, pour protéger les travailleurs d'un point de vue juridique, pour les garder d'un empiètement de l'entreprise sur leur vie privée, on s'en tient à cette définition. Le salarié se place dans cet espace privé par un lien de subordination, défini dans le contrat de travail.

Mais nous, médecins du travail, ne centrons pas notre activité sur un appareil juridique mais sur la réalité de l'Homme au travail. Nous le voyons "jouer", dans son travail, la construction de sa personne face aux "lois" de l'entreprise qui l'emploie (nature du contrat de travail, objectifs, mode de production, règles d'hygiène et sécurité en vigueur dans l'entreprise, etc.) et face aux Autres (encadrement, collègues, "subalternes", etc.).

Il y a bien là un espace public extérieur à l'espace privé du salarié.

Si effectivement l'intégration du salarié dans cet espace public se fait par un lien de subordination, l'histoire formalisée par les lois du Code du travail a constitué un espace d'exercice de la citoyenneté : comités d'entreprise, droit de grève, etc. Or, nous constatons que parallèlement au développement de tous les processus de précarisation du travail de ces dix dernières années, cet espace d'exercice de la citoyenneté se réduit à une peau de chagrin, voir s'efface totalement. On voit même des employeurs (cf. témoignage de Denise Parent) aller jusqu'à amalgamer espace public de l'entreprise et espace privé du salarié : actuellement, des employeurs se permettent des intrusions dans la vie privée des salariés, se donnent un véritable droit d'emprise.



## APRES LE TAYLORISME

## UNE IDEOLOGIE TOTALITARISTE OU FASCISTE ?

⇒ **Avant**, l'organisation du travail avait des prétentions sur la détermination de la "façon" de produire, et sur la maîtrise de la production humaine d'un point de vue physiologique et cognitif.

⇒ **Maintenant**, le projet est d'encadrer la pensée des travailleurs. on enserme les modes de pensée individuels par des techniques de management, de communication (nommons-les plus justement "manipulations").

C'est un système puissamment excluant, qui ne prend pas en compte la réalité de l'Homme au travail (cf. « *Modèle de l'Homme et exercice de la médecine du travail* ». A Courtois). Tout est porté par une idéologie économique, dont le fondement naturel est un libéralisme qui, depuis le 18<sup>e</sup> siècle s'est affranchi du pouvoir religieux puis du pouvoir politique pour à présent avoir prétention à un pouvoir psychologique et social.

Le système amène les gens à la peur, aux mensonges et tricheries ; par les stages de formation de type paramilitaire, par une organisation de type délégataire, par l'aspect manipulateur (description de stratégies d'entreprise faisant délibérément tourner des salariés dans des restructurations pour les casser), par le discours auquel on ne peut pas ne pas adhérer, il y a embrigadement des masses. Pour certains d'entre nous, il s'agit d'une idéologie économique à terme totalitariste.

D'autres, constatant que dans un système totalitariste le médecin du travail ne peut exercer son métier alors que là, il le peut, et qu'il y a véritablement embrigadement des masses, posent le mot d'idéologie sociale fasciste.

En tout cas, il y a violence sociale dans l'entreprise et donc forcément au dehors : effets transgénérationnels, etc. Pour Dominique Dessors, psychodynamicienne, « *ce n'est pas le droit qui va stopper ça...* »

## L'EXERCICE DE LA CITOYENNETE UN ENJEU POUR LA SANTE

Une minute de silence auprès des nouvelles classifications européennes : à la suite des *précaires* (positionnés par rapport à l'emploi stable), des *exclus* (hors travail), on a créé une rubrique *indigent*, à qui la société doit assistance. Voilà bien le signe visible qu'il y a des gens que l'on considère incapables de travailler, tout simplement parce qu'ils ne "savent pas s'adapter" aux normes actuelles du travail, un système toujours plus intrinsèquement excluant. Réémergence, chez les participants à cette réflexion, de tout ce que l'on voit en pratique quotidienne, touchant à l'humiliation, l'insoutenable (cf. des conditions de travail pour nous inadmissibles, pourtant acceptées par des intérimaires). Où se pose la limite de l'intolérable, qui la pose ?

Arrêtons-nous sur le tableau de

MP n° 57 actuellement en plein essor. Une d'entre nous constatait dans son entreprise une augmentation de syndromes du canal carpien, sans qu'il y ait pour autant apparemment augmentation de la charge de travail. Comment expliquer cela ?

Par une baisse des temps non productifs ? Par le fait qu'on ne peut plus se mettre en arrêt maladie quand on en aurait besoin ("régulation") ? Parce qu'on ne parle plus au poste de travail ? Il y a un moment où les choses ne peuvent plus être dites, là on ne peut plus construire sa santé, on souffre, on subit. Instant de rêverie sur tous ces médecins élus à l'Assemblée Nationale : des médecins élus par des patients, pas par des citoyens...

L'exercice de la citoyenneté, c'est exister dans les droits et les devoirs, les actes et la pensée, par rapport à la

collectivité. Dans le champs qui nous concerne (travail - santé), cela passe par la mise en mots des contradictions toujours plus fortes que vivent

les gens entre droit au travail et droit à la santé, entre ce que nous savons des processus de construction de la santé et les violences que nous constatons. Si les intéressés eux-mêmes ne sont

peut-être pas actuellement en situation de pouvoir le dire et d'agir, il est en tout cas de notre responsabilité à nous, médecins du travail, de porter témoignage.

